

**ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoir : 00
Votants : 10

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2020-11**

L'an deux mil vingt
Le 13 février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Michel PERRET, Adjoint
Date de la convocation 07 février 2020

OBJET : CREATION POSTE AGENT DE MAITRISE

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL,

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD

ABSENTS : Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient alors au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint technique territorial, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère en date du 30 janvier 2020.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet et d'adopter la modification du tableau des emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création du poste d'agent de maîtrise à compter du 1er janvier 2020.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Transmis et Visé par le contrôle de la légalité
Certifié exécutoire et Affiché

